Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212201149-20260709-08202604-DE

Commune de Lanrelas

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 9 juillet 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15
Absent(s) :	
Procuration(s) :	1
Abstentions	0
Exclus :	0

Date de convocation :
01/07/ 2026.

08/2026/04

OBJET :

Désignation d'un référent Stratégie Familles 2026-2030

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de ST BRIEUC, le 10 juillet 2026 et publication ou notification le 10 juillet 2026.

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet 2026 à 19h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de la commune, sous la présidence de Mr RÉALLAND Nicolas Le Maire.

Etaient présents : **REALLAND** N- **HARIVEL** P - **PACE** F – **CARRE** A - **LEFEUVRE** H-. **MENARD** D – **HAMEON** B – **METAYER** P- **JOUAN** D – **DERVAUX** C – **CASTEL** L – **GERARD** JM – **FARQUHARSON** N – **LEBAS** J
Était absente :
Étaient excusés : **HAMON** Y procuration à **HARIVEL** P
Secrétaire de séance : **PACÉ Françoise**

==========

Mr Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de désigner un référent stratégie famille au sein du conseil municipal
Dans le cadre de l'adoption, fin 2025, par la commune de la stratégie Familles 2026-2030 portée par la Communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer, un référent doit être désigné afin de relayer cette démarche et les besoins des familles de la commune.
Cette Stratégie Familles est un engagement collectif pour améliorer les services aux familles sur tout le territoire. Il y a une nécessité de renforcer la coordination entre les élus du territoire, les services et les familles. L'élu référent Stratégie Familles aura donc pour missions :

- **Relayer les informations** entre la Commune et l'Agglomération
- **Identifier et transmettre les besoins** locaux à l'Agglomération
- **Participer aux instances** (plénières annuelles, groupes de travail thématiques)
- **Servir d'interlocuteur privilégié** pour toute question relative à la Stratégie Famille

Vu l'adoption de la Stratégie Familles par la commune en fin 2025

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer un référent de la commune pour la Stratégie Familles 2026-2030

Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal la désignation du référent Stratégie Familles 2026-2030

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré :

☒ **VALIDE** la désignation de Mme JOUAN Dorothée Comme référent Stratégie Familles 2026-2030

☒ **AUTORISE** Mr Le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

La Secrétaire de séance,
PACÉ Françoise

Le Maire,
RÉALLAND Nicolas

MAIRIE DE LANRELAS (Côtes-d'Armor)